

LE PROJET

Les élu.e.s de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve sont fiers de lancer la première édition du budget participatif afin de revitaliser la démocratie municipale et stimuler la participation citoyenne. L'exercice est proposé aux résidents de tout âge du quartier Mercier-Ouest.

Un comité de pilotage composé d'élu.e.s, de citoyens et de fonctionnaires a été formé afin de définir le processus du budget participatif et de conseiller l'arrondissement afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité du quartier et de faire le suivi des différentes étapes devant mener à sa mise en œuvre.

LE PRINCIPE

- Le budget participatif est un processus qui permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du budget public.
- Des projets proposés par les résidents de l'arrondissement destinés à améliorer le milieu de vie et impliquant des dépenses provenant du Programme triennal d'immobilisations (PTI) seront, après étude de faisabilité, soumis à un vote ouvert à tous les résidents du quartier Mercier-Ouest.
- L'enveloppe allouée au budget participatif 2019 pour la réalisation de projets est d'un montant de 350 000 \$ provenant du Programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette somme représente 3,5 % du PTI à l'échelle de l'arrondissement.
- L'Arrondissement accordera aussi des ressources humaines et financières afin d'encadrer et de communiquer la démarche. Ces ressources ne proviennent pas de l'enveloppe dédiée de 350 000 \$.

LE TERRITOIRE

Les projets développés en 2019 devront se réaliser à l'intérieur du territoire de Mercier-Ouest représenté sur cette [carte](#).

LA COLLECTE D'IDÉES

Entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai, il y a deux façons de partager ses idées pour améliorer le quartier :

1. En ligne en complétant un [court formulaire](#);
2. Lors d'un des [ateliers](#) organisés dans le quartier. Ces ateliers seront l'occasion d'avoir plus d'information sur l'admissibilité des projets et d'échanger sur les besoins de la population.

Toutes les idées recueillies seront triées et feront l'objet d'une analyse minimale selon les critères d'admissibilité des projets avant d'être présentées au Forum de développement de projets en mai.

L'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les projets soumis au vote devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir une valeur de 10 000 \$ à 350 000 \$;
- Se réaliser dans le [quartier Mercier-Ouest](#);
- Être réalisables dans les deux ans suivant le vote;
- Représenter une amélioration pour la communauté;
- Viser l'intérêt collectif (ne pas avantager une personne ou un petit groupe de personnes);
- Représenter une réalisation durable à long terme (au minimum 5 ans);
- Constituer une dépense en équipement ou en aménagement provenant du Programme triennal d'immobilisations (ex. aménager une place publique, rénover une aire de jeu, ajouter du mobilier urbain dans un parc ou sur rue, acheter une collection de livres neufs pour la bibliothèque, proposer des aménagements pour les déplacements d'usagers vulnérables, aménager un jardin communautaire, rénover un chalet de parc, réaménager une section de rue pour la rendre piétonne);
- Être cohérents avec les plans et politiques de l'Arrondissement (ex. Politique d'implantation et d'aménagement des aires d'exercice canin, Plan local de déplacements);
- Relever de la juridiction de l'Arrondissement;
- Être réalisés sur le domaine public ou une propriété de l'arrondissement;
- Ne pas être déjà en cours d'étude ou d'exécution;
- Ne pas générer de nouveaux frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par an du montant investi.

Vous vous questionnez sur certains termes utilisés?

Consultez le [lexique](#) mis à votre disposition.

LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Le fruit de la collecte d'idées sera présenté lors d'un Forum de développement de projets en mai 2019 où toute la population est bienvenue. Les objectifs de ce forum sont de :

- Présenter un bilan de la collecte d'idées (nombre et types d'idées recueillies, idées non retenues, etc.);
- Débattre et échanger sur les besoins de la population afin de prioriser les idées;
- Développer des projets (+/- 25) qui seront analysés par les services de l'Arrondissement;
- Nommer des « résidents médiateurs » (nombre limité) qui participeront à l'atelier de bonification de projets.

L'ANALYSE TECHNIQUE

Les projets développés lors du Forum feront l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière par les services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le résultat de cette analyse sera présenté aux « résidents médiateurs » lors de l'atelier de bonification de projets en septembre.

L'ATELIER DE BONIFICATION DE PROJETS

Les « résidents médiateurs » nommés lors du Forum ainsi que les membres du comité de pilotage seront invités à participer à l'atelier de bonification de projets qui vise à :

- Prendre connaissance de l'analyse des projets par les services (ex. projets non admissibles, à modifier);
- Effectuer des choix nécessaires à l'admissibilité de certains projets (ex. choix d'un autre lieu ou adaptation d'un projet);
- Établir la liste finale des projets à mettre au vote (ex. priorisation si nécessaire).

LE VOTE

La liste finale des projets qui seront soumis au vote des résidents de Mercier-Ouest en octobre 2019 comprendra le nom du projet, une description succincte, un lieu de réalisation et le coût estimé. Tous les résidents de Mercier-Ouest peuvent voter sans condition d'âge à raison d'un vote par personne :

- En ligne sur realisonsmtl.ca/budgetparticipatifmhm;
- En déposant un bulletin papier dans les urnes réservées à cet effet dans divers lieux et lors d'un vote itinérant dans les organismes du quartier.

Le vote du budget participatif est une votation organisée à l'initiative de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et non une procédure référendaire prévue par la loi. Dès lors, le scrutin repose sur la bonne foi du votant, qui atteste être résident de Mercier-Ouest et qui s'engage sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois.

La liste des points de vote sera affichée dans ce site cet automne.

Pour obtenir davantage d'information sur le budget participatif, veuillez écrire à l'adresse suivante : budgetparticipatifmhm@ville.montreal.qc.ca.